



Paul Grünebaum-Ballin

Paul Grünebaum-Ballin (1871-1969)

Serviteur de l'Etat et artisan de la laïcité

Cet éminent juriste représente un exemple du haut fonctionnaire du franco-judaïsme identifié avec la République.

Né dans une famille israélite, Paul Grünebaum-Ballin entre en 1894 comme auditeur au Conseil d'Etat.

En 1904, **Aristide Briand** le choisit comme chef de cabinet. Au côté du juriste protestant **Louis Méjean** (1874-1955), dont le frère François est pasteur, et du journaliste catholique **Léon Parsons**, Paul Grünebaum-Ballin prépare la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

En mars 1905, Aristide Briand présente un rapport : la partie sur les missions étrangères a été conçue par Paul Grünebaum-Ballin, la partie historique par Léon Parsons, et l'analyse des propositions et projets de loi par Louis Méjean, qui joue un rôle majeur.

Paul Grünebaum-Ballin est nommé en 1911 président du Conseil de préfecture de la Seine. De 1913 à 1926, il préside une commission chargée d'élaborer le Code maritime du travail.

Conseiller d'Etat en 1933, il participe à la rédaction des lois sociales du gouvernement du **Front populaire** dirigé par **Léon Blum** (1936-1937), un ami qu'il a côtoyé au sein de la haute juridiction administrative.

Il est l'un des artisans du statut des journalistes et du droit de la propriété intellectuelle. Il écrit les 82 articles d'un projet de loi sur le droit des auteurs qu'il présente à **Jean Zay** (1904-1944), ministre de l'Education nationale.

Après la Seconde Guerre mondiale, il contribue à la construction sociale de la France. Président de l'Office de HLM de la Seine depuis 1926, il trouve alors le financement pour la construction des logements sociaux.

Il est aussi membre de la commission chargée de la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Il est l'auteur notamment des *Affaires religieuses 1903-1910* et *Le droit moral des auteurs et des artistes* (1928).